

Frais de succession à regler dans le cadre d'un indivision

Par th83fr54, le 18/09/2015 à 14:32

Nos deux parents décédés, nous sommes cinq enfant héritiers. Nous devons régler les frais de succession (le décès du dernier parent ayant eu lieu il y a 6 mois) A savoir que la succession n'est pas encore effective suite à un désaccord sur la répartition des biens. L'un des héritiers conteste la somme à verser au notaire qui devra la reverser aux impots. Que se passe-t-il s'il refuse de payer sa part? Merci